



CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 30 SEPTEMBRE 2025
20H00
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

00 – INSTALLATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

01 - DÉSIGNATION DE LA OU DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

02 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2025

03 - DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEC2025-058 : Signature avec l'entreprise IDEX ENERGIE d'un avenant relatif au marché de travaux du lot n°12 CVC - Plomberie pour la construction de la petite crèche de Semoy. L'avenant concerne le remplacement de bouches de ventilation proposées par l'entreprise qui ne correspondait pas aux exigences architecturales définies par le maître d'œuvre. L'avenant conduit à une plus-value de 1 458,00€ HT, soit une hausse de 0,61% du marché, pour un nouveau montant total de 240 779,24€ HT.

DEC2025-059 : Signature avec l'entreprise CROIXMARIE d'un avenant relatif au marché de travaux du lot n°7 Menuiseries intérieures – Mobiliers – Agencement – Signalétique pour la construction de la petite crèche de Semoy. L'avenant concerne la fourniture et la pose de ventouses électromagnétiques et de verrous électroniques sur quatre portes supplémentaires. L'avenant conduit à une plus-value de 7 229,16€ HT, soit une hausse de 4,52% du marché, pour un nouveau montant total de 167 015,90€ HT.

DEC2025-60 : Signature avec l'entreprise BUREAU VERITAS située à Courbevoie (92) d'un contrat de vérifications périodiques des aires de jeux et des buts de la commune de Semoy. Le contrat a une durée d'un an avec possibles tacites reconductions pour deux années supplémentaires. Le montant annuel des prestations est de 4 085,00€ HT.

DEC2025-61 : Signature avec la commune de Saint-Jean-le-Blanc d'une convention de formation « Gestion des conflits » prévoyant une action de formation destinée aux agents des deux communes. La convention prévoit un règlement de 1 800€ à l'organisme de formation par la commune de Semoy, puis la facturation de 720€ à la commune de Saint-Jean-le-Blanc pour les frais de présence des agents concernés.

DEC2025-62 : Signature avec l'entreprise CRX CENTRE située à Velizy-Villacoublay (78) d'un avenant n°1 au marché de prestation d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) exécuté dans le cadre du chantier de construction de la petite crèche de Semoy. L'avenant concerne le retard pris par le chantier et conduit à une plus-value de 2 000,00€ HT, soit une hausse de 9,16% du marché, pour un nouveau montant total de 23 832,00€ HT.

DEC2025-63 : Signature avec l'association Centre Sciences d'un contrat de location de l'exposition « Aux origines de la vie » qui fera l'objet d'une démonstration à bibliothèque George Sand du 23 septembre au 18 octobre 2025. Le contrat prévoit le versement d'une somme de 650,00€ TTC pour la location.

DEC2025-64 : Abrogation de la décision n°DEC2025-045 portant signature d'un avenant n°1 au lot n°2 Charpente – Ossature bois – Isolation – Bardage bois dans le cadre de la construction de la petite crèche de Semoy. L'usage d'un avenant pour traiter une dégradation provoquée par un titulaire de marché à un autre titulaire n'est pas adapté, la situation devant être réglée par les entreprises sans influence sur le marché.

DEC2025-65 : Signature d'une convention de mise à disposition de locaux communaux avec M. Philippe Boullay, afin de lui permettre d'exercer ses missions de conciliateur de justice auprès des justiciables lors de permanences. La mise à disposition est conclue à titre gracieux à compter du 1^{er} octobre 2025 pour une période maximale de 4 ans.

DEC2025-66 : Signature avec l'entreprise TRAVAUX PUBLICS DU LOIRET d'un avenant relatif au marché de travaux du lot n°13 Aménagements extérieurs – Espace verts pour la construction de la petite crèche de Semoy. L'avenant concerne l'ensemble des plus et des moins-values du lot en



question. L'équilibre général de l'avenant conduit à une plus-value de 10 194,96€ HT, soit une hausse de 5,84% du marché, pour un nouveau montant total de 184 897,25€ HT.

DEC2025-67 : Signature avec l'entreprise CROIXMARIE d'un avenant relatif au marché de travaux lot n°7 Menuiseries intérieures – Mobiliers – Agencement – Signalétique pour la construction de la petite crèche de Semoy. L'avenant concerne la mise en œuvre des coffrages sur mesure sous les vasques équipant la petite crèche. L'avenant conduit à une plus-value de 2 231,00€ HT, soit une hausse de 1,34% du marché, pour un nouveau montant total de 169 246,90€ HT.

DEC2025-68 : Signature avec l'entreprise OMS SYNERGIE située à Saint-Ouen-L'Aumône (95) d'un marché de prestations de services d'entretien des bâtiments communaux. Le marché est conclu pour une durée d'un an pour un montant total de 84 103,25€ HT.

DEC2025-69 : Virement de crédit d'un montant de 41 142,00€ pour des travaux imprévus de ragréage du sol du gymnase après la découverte de problèmes d'étanchéité du sol.

DEC2025-70 : Signature avec la crèche hospitalière Daumézou d'un contrat d'engagement mutuel permettant la participation de quatre enfants aux séances de bébés lecteurs proposées par la bibliothèque George Sand. Cette participation est conclue à titre gracieux.

DEC2025-71 : Signature avec l'entreprise SPORTINGSOLS située à Saint-Fulgent (85) d'un avenant n°1 au marché de travaux de reprise du sol souple du gymnase de la Valinière. L'avenant concerne les conséquences tirées de la découverte d'un ragréage non adhérent suite à des montées d'humidité, qu'il faut enlever avant de poser le nouveau sol. Ces circonstances exceptionnelles impliquent une plus-value de 34 285,00€ HT, pour un nouveau montant total du marché de 94 483,60€ HT.

DEC2025-72 : Signature avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret d'une convention d'objectifs et de financement déterminant les conditions d'octroi d'aides et subventions telles que la prestation de service unique, le bonus mixité sociale, le bonus inclusion handicap ou encore le financement de journées pédagogiques. La convention s'applique sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

DEC2025-73 : Demande de subvention au département du Loiret pour l'organisation des Automnales artistiques faisant partie de la saison culturelle 2025-2026. Le projet de financement prévoit une subvention de 600€ sur un total de 4 770€.

DEC2025-74 : Signature avec l'entreprise NOUANSPOORT située à Nouans-les-Fontaines (37) d'un avenant n°1 au marché de travaux d'installation et de pose de buts de basket au gymnase de la Valinière. L'avenant concerne la suppression d'une prestation prévue dans le marché mais réalisée par l'entreprise avant le début prévu d'exécution en raison d'une panne nécessitant le remplacement d'un treuil de basket. L'avenant conduit à une moins-value de 222,00€ HT, pour un nouveau montant total du marché de 15 778,00€ HT.

DEC2025-75 : Ouverture d'un compte à terme d'une durée de trois mois pour un montant de 300 000€ auprès du Trésor public en vue de l'emploi différé de l'emprunt réalisé auprès du Crédit agricole dans le cadre de la construction de la petite crèche de Semoy.

DEC2025-76 : Ouverture d'un compte à terme d'une durée de trois mois pour un montant de 200 000€ auprès du Trésor public en vue de l'emploi différé de l'emprunt réalisé auprès du Crédit agricole dans le cadre de la construction de la petite crèche de Semoy.

DEC2025-77 : Ouverture d'un compte à terme d'une durée de trois mois pour un montant de 100 000€ auprès du Trésor public en vue de l'emploi différé de l'emprunt réalisé auprès du Crédit agricole dans le cadre de la construction de la petite crèche de Semoy.

DEC2025-78 : Signature avec Mme. Briens Vaudelle de BV mouv' d'une convention d'animation des temps d'activités périscolaires pour des interventions aux ateliers découvertes de l'école élémentaire de Semoy. La convention couvre la période de septembre à décembre 2025, et prévoit une rémunération de 60€ par séance.

DEC2025-79 : Signature avec M Laurent Girault de Pétanque Argonnaise d'une convention d'animation des temps d'activités périscolaires pour des interventions aux ateliers découvertes de l'école élémentaire de Semoy. La convention couvre la période de septembre à décembre 2025, et prévoit une rémunération de 22€ par séance.



DEC2025-80 : Signature avec Mme. Virginie Forhan d'une convention d'animation des temps d'activités périscolaires pour des interventions aux ateliers découvertes de l'école élémentaire de Semoy. La convention couvre la période de septembre à décembre 2025, et prévoit une rémunération de 40€ par séance.

DEC2025-81 : Signature avec M Soufiane Natlaoui d'une convention d'animation des temps d'activités périscolaires pour des interventions aux ateliers découvertes de l'école élémentaire de Semoy. La convention couvre la période de septembre à décembre 2025, et prévoit une rémunération de 50€ par séance.

DEC2025-82 : Signature avec la Ligue de l'enseignement du Loiret d'une convention de mise à disposition de locaux communaux permettant aux bénévoles d'exercer l'opération Lire et Faire Lire au sein des écoles dans le temps périscolaire. La convention est conclue pour l'année scolaire 2025-2026 à titre gracieux.

04 – DELIBERATIONS

VIE POLITIQUE

64/25 – INSTALLATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

VIE INSTITUTIONNELLE

65/25 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

66/25 – CONVENTION D'ADHÉSION À LA PRESTATION D'ARCHIVAGE DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET

FINANCES

67/25 - AUTORISATION DE GARANTIE D'EMPRUNTS – 24 LOGEMENTS – 299 RUE SIMONE VEIL – FRANCE LOIRE

68/25 – CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2025 – REMISE DES PRIX

69/25 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU VOLET 2 – SUBVENTION DU DEPARTEMENT POUR UN PROJET D'INTERET SUPRA-COMMUNAL 2024/2026 – CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT PETITE ENFANCE EN CENTRE BOURG EN MATERIAUX BOIS-PAILLE

RESSOURCES HUMAINES

70/25 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

URBANISME – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

71/25 – ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DU CHAMP PRIEUR – COMPTE-RENDU ANNUEL 2024 À LA COLLECTIVITÉ DE LA CONCESSION À LA SOCIÉTÉ NEXITY FONCIER CONSEIL POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DU CHAMP PRIEUR - AVIS

72/25 – SOUTIEN A LA REMISE EN CULTURE DES FRICHES AGRICOLES – APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC MADAME CHRISTINE HOURY



73/25 – SOUTIEN A LA REMISE EN CULTURE DES FRICHES AGRICOLES – APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC MONSIEUR ANDRÉ LANDRÉ

74/25 – SOUTIEN A LA REMISE EN CULTURE DES FRICHES AGRICOLES – APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LES CONSORTS MOUILLÉ

75/25 – SOUTIEN A LA REMISE EN CULTURE DES FRICHES AGRICOLES – APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC MADAME MAURICETTE THION

76/25 – SOUTIEN A LA REMISE EN CULTURE DES FRICHES AGRICOLES – APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC MONSIEUR DOMINIQUE BLUSSON

77/25 – SOUTIEN A LA REMISE EN CULTURE DES FRICHES AGRICOLES – APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC MADAME SUZANNE DEBILLON

78/25 – SOUTIEN A LA REMISE EN CULTURE DES FRICHES AGRICOLES – APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC MADAME LUCIENNE DELAUNAY